

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2016 à 20h30**

Date de Convocation : 5 avril 2016 – **Date d’affichage** : 18 avril 2016

Le lundi onze avril deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, Mme Josette DIOT, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUCVEY, M. Patrick LENORMAND, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT, M. Fabrice RENOUF et Mme Stéphanie SOHIER.

Absent excusé : Monsieur Jean-Louis LAURENCE

Représenté : Monsieur Jean-Louis LAURENCE par madame Martine LEPELLEUX

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie LEROTY

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 18 – Nombre de conseillers votants : 19.

ORDRE DU JOUR

- 1- Assainissement village de l’Eventard – Résultats de l’appel d’offres et choix des prestataires – divers achat de terrains – géomètre.
- 2- Cale Sud
- 3- Passe Sud - Chenal
- 4- Budget commune – Décision modificative n° 1 – Dotations 2016
- 5- Budget Lotissement – Décision modificative n° 1 – Intégration des écritures de stocks
- 6- Redevance d’Occupation du Domaine Public - Terrasses
- 7- Marchés hebdomadaires – Tarifs et divers
- 8- Foire aux Bulots 2016 – personnel – vin d’honneur
- 9- Rond-point de la plage – Entretien et peinture
- 10- Acquisition nettoyeur à haute pression
- 11- Effacement de réseaux
- 12- Camping- Travaux agrandissement accueil – Consultation et délégation à la CAO
- 13- Camping – Piscine et divers
- 14- PLU – Point sur le dossier concertation
- 15- Festival Pirouésie 2016
- 16- Mare du Sursat – Réfection chemin d’accès et visite
- 17- Cession matériel communal – buts de hand
- 18- Questions diverses

PROCES VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES (22 mars et 30 mars 2016) :

Les Procès-verbaux des séances précédentes sont approuvés à l’unanimité.

AJOUT D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR :

*Arrêté de périmètre nouvel EPCI

Madame le Maire rappelle au conseil le courrier des services de la Préfecture concernant la notification de l'arrêté fixant le périmètre du nouvel EPCI issu du projet de fusion des communautés de communes de La Haye du Puits, de Lessay et de Sèves-Taute.

Cet arrêté devant faire l'objet d'un vote en conseil municipal, madame le Maire propose d'ajouter cette question à l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à ajouter cette question à l'ordre du jour qui sera traitée en premier point.

ORDRE DU JOUR

1. Fusion des communautés de communes de Lessay, La Haye et Sève-Taute – Avis relatif à l'arrêté de périmètre

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 vise la rationalisation et la réduction du nombre d'intercommunalités.

Conformément à cette loi, la procédure d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Manche a été engagée.

Lors de la réunion du 25 février 2016, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a étudié le projet conduisant à la création de deux intercommunalités sur le territoire du Coutançais. Monsieur le Préfet de la Manche a repris cette proposition perçue comme pertinente et cohérente à son compte lors du vote définitif du SDCI.

En effet, la CDCI, lors de la réunion du 14 mars 2016, a adopté dans les conditions de majorité requises, l'amendement présenté par Monsieur le Préfet relatif au territoire du Coutançais créant deux intercommunalités :

- un EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Bocage Coutançais, de Montmartin-sur-Mer et de Saint-Malo-de-la-Lande,
- un EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes de La Haye-du-Puits, du canton de Lessay et de Sèves-Taute.

Conformément à ce vote de la CDCI, l'arrêté portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Manche prévoyant la fusion au 1^{er} janvier 2017 des Communautés de Communes du canton de Lessay, de La Haye-du-Puits et de Sèves-Taute a été signé par Monsieur le Préfet le 16 mars 2016.

Ainsi, conformément à la procédure de mise en œuvre des SDCI, Monsieur le Préfet de la Manche a notifié aux Communes et EPCI, le 6 avril 2016, l'arrêté fixant le périmètre de ce futur EPCI élargi.

L'ensemble des conseils communautaires et municipaux concernés doivent émettre leur avis, par délibération, sur l'arrêté de périmètre notifié dans un délai de 75 jours. A défaut d'avis émis dans le délai imparti, l'avis sera réputé favorable.

Il est précisé que l'accord des communes doit être exprimé à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par la moitié des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population totale. Dans ce cadre, Monsieur le Préfet prendra, à l'issue de cette phase de consultation, l'arrêté de création de l'EPCI définissant son nom, la catégorie à laquelle il appartient, la liste des Communes membres ainsi que la détermination de son siège.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, vote pour l'arrêté du 4 avril 2016 fixant le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu des fusions des Communautés de Communes de La Haye-du-Puits, de Lessay et de Sèves-Taute et comprenant les communes suivantes :

Anneville-sur-Mer,
 Auxais
 Bretteville-sur-Ay
 Créances
 Doville
 Feugères
 Geffosses
 Gonfreville
 Gorges
 La Feuillie
 La Haye
 Laulne
 Le Plessis-Lastelle
 Lessay
 Marchésieux
 Millières

Montsenelle
 Nay
 Neufmesnil
 Périers
 Pirou
 Raids
 Saint-Germain-sur-Ay
 Saint-Germain-sur-Sèves
 Saint-Martin-d'Aubigny
 Saint-Nicolas-de-Pierrepont
 Saint-Patrice-de-Clajds
 Saint-Sauveur-de-Pierrepont
 Saint-Sébastien-de-Raids
 Varenguebec
 Vesly

Madame LEPELLEUX souhaite connaître la représentation de la commune au sein de la nouvelle structure. Madame le Maire informe le conseil que cette question n'a pas encore été définie exactement mais que les premiers échanges laissent penser que les communes vont perdre des délégués. Cette question sera étudiée après validation définitive du projet de fusion par le Préfet.

2. Assainissement village de l'Eventard – Résultats de l'appel d'offres et choix des prestataires – divers achat de terrains – géomètre.

Madame le Maire présente au conseil le rapport d'analyses des offres réalisé par la commission d'appel d'offres suite à la consultation dans le cadre de la mise en place de l'assainissement collectif au village de l'Eventard.

Cette consultation était constituée de deux lots :

- Lot 1 : Travaux de création des réseaux d'assainissement de collecte, de transfert, branchements privés et ouvrages associés
- Lot 2 : contrôles externes des travaux d'assainissement

Madame le Maire informe le conseil que les aides pour ces travaux pourraient être les suivantes pour l'Agence de l'Eau :

- 30% de subvention
- 20% de prêt à taux zéro

Les prix de références de l'AESN sont de 450 000 €HT sur la collecte et de 155 000 €HT sur le transfert (estimation – références sont en cours de révision 2016).

Concernant le contrat de territoire, l'enveloppe retenue pour ce projet est de 300 000 €HT avec un taux d'aide de 25%.

Madame le Maire précise que certaines prestations ne sont pas prises en compte dans les aides comme l'achat des parcelles, les études géotechniques...

Travaux de création des réseaux d'assainissement de collecte, de transfert, branchements privés et ouvrages associés

Pour le lot 1, deux offres ont été reçues, le classement proposé suite à l'analyse des offres est le suivant :

BASE

Entreprises	Barème	STURNO	SITPO- CISE TP
Notation critères de Prix	40.00	34.68	40.00 (445 748.80 € HT)
Notation critères de Mémoire Technique	60.00	25.08	39.90

TOTAL des points proposés	100.00	59.76	79.90
Classement proposé offre de base		2	1

BASE + option 1 (PPSN16)

Entreprises	Barème	STURNO	SITPO-CISE TP
Notation critères de Prix	40.00	34.80	40.00 (477 852.00 € HT)
Notation critères de Mémoire Technique	60.00	25.08	39.90
TOTAL des points proposés	100.00	59.88	79.90
Classement proposé offre de base + option		2	1

Suite à la commission d'appel d'offres du 31 mars dernier, une troisième solution a été envisagée concernant la mixité possible entre PVC et PPSN16 sous la RD et certaines rues très utilisées, ce qui ne modifie pas le classement des offres mais les prix.

BASE +mixte PVC et PPSN16 sous RD

Entreprises	Barème	STURNO	SITPO-CISE TP
Notation critères de Prix	40.00		460 780.00 € HT
Notation critères de Mémoire Technique	60.00		39.90
TOTAL des points proposés	100.00		-----
Classement proposé offre de base + mixte		Non étudié	1

L'offre de SITPO-CISE TP est la mieux disante des deux dossiers étudiés.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de SITPO-CISE TP pour un montant base + mixte de 460 780.00 € HT.

Le conseil municipal décide de classer définitivement l'offre de SITPO-CISE TP en première place, pour un montant de 460 780 € HT et d'autoriser madame le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier (Acte d'engagement, DQE, DEVIS ...), à déposer les demandes de subventions en conséquence et à régler la dépense correspondante prévue au budget assainissement 2016.

Branchements privés

Madame le Maire informe le conseil que l'offre relative aux branchements privés proposés aux particuliers par SITPO-CISE TP s'élève à 177 212.24 € HT après négociation.

Après estimation des subventions pouvant être allouées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et prise en compte de celles-ci pour les 49 branchements privés possibles, le reste à financer pour cette opération est estimé à 80 659.69 € HT.

Ces travaux peuvent être répercutés sur les particuliers concernés, soit en totalité, soit partiellement (selon un montage défini par la collectivité), soit pris en charge en totalité par la commune.

La commune étant maître d'ouvrage, ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande d'aide auprès de l'Agence de L'Eau Seine Normandie après signature d'une convention avec chaque propriétaire pour faire partie du programme (programme facultatif).

L'aide proposée est de 3000 € TTC pour un branchement complexe.

Lors du montage du dossier, il avait été envisagé que la collectivité prenne en charge les frais afférents aux branchements privés, c'est pourquoi madame le Maire propose de maintenir cet engagement et de prendre en charge la totalité des travaux sur le budget assainissement.

Elle rappelle que les branchements privés qui ne seront pas faits lors de cette opération ne pourront pas bénéficier de subventions ou d'aides. Tous les frais de raccordements et de branchements seront alors à la charge des demandeurs.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de madame le Maire et décide de prendre en charge la réalisation des travaux relatifs aux branchements privés dont les crédits sont inscrits au budget assainissement 2016.

Contrôles externes des travaux d'assainissement

Pour le lot 2, cinq offres ont été reçues, le classement proposé suite à l'analyse des offres est le suivant :

Entreprises	Barème	SATER	ASUR	STGS	AUTO BILAN	A3SN
Notation critères de Prix	45.00	37.78	36.16	43.99	35.66	45.00
Notation critères de Mémoire Technique	55.00	40.00	43.50	44.36	38.63	39.00
TOTAL des points proposés	100.00	77.78	79.66	88.35	74.28	84.00
Classement proposé offre de base		4	3	1	5	2

La synthèse des propositions de notations sur les 3 critères du règlement de consultation indique que l'offre la mieux disante est celle de STGS.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de STGS pour un montant de 5 400.50 € HT (pour la partie réseaux) auxquels s'ajoutent 5 830.50 € HT pour la partie branchements privés.

Le conseil municipal décide de classer définitivement l'offre de STGS en première place pour un montant global de 11 231 € HT et d'autoriser madame le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier (Acte d'engagement, DQE, DEVIS ...), à déposer les demandes de subventions en conséquence et à régler la dépense correspondante prévue au budget assainissement 2016.

Madame le Maire informe le conseil que la mise en place des trois nouveaux postes de relèvement nécessite l'acquisition partielle de parcelles de terrains (environ 50 m²) et sollicite l'accord du conseil pour :

- Faire réaliser le bornage de ces terrains,
- Signer les documents notariés nécessaires aux acquisitions
- Réaliser les dépenses correspondantes aux frais de bornage, aux frais notariés et aux acquisitions

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis de GEOMAT pour le bornage des parcelles, à signer l'ensemble des pièces afférentes aux acquisitions et à régler l'ensemble des dépenses correspondantes.

3. Cale Sud

Madame le Maire informe le conseil de l'avancement du dossier concernant le projet d'aménagement de la Cale Sud. Elle rappelle que lors de la réunion de conseil municipal du 22 mars dernier, la solution n°3 proposée par le cabinet ARTELIA et validée par l'ensemble des utilisateurs concernés a été retenue.

Il convient désormais de procéder à une consultation des entreprises afin de réaliser les travaux.

Madame le Maire rappelle au conseil que la date de réalisation des travaux sera définie avec les professionnels afin de ne pas perturber leurs activités.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder au lancement de la consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Cale Sud conformément à la solution n° 3 présentée précédemment et à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.

4. Passe Sud - Chenal

Madame le Maire informe le conseil qu'une commission nautique locale a eu lieu lundi 4 avril dernier à l'initiative des services des Phares et Balises en présence de représentants de la DDTM Maritime, de la municipalité, des pêcheurs professionnels, de l'association AUENP et de l'association des pêcheurs à pied, concernant la régularisation administrative du projet de balisage du chenal mis en place cet été, à titre expérimental, entre le sac de Pirou et les parcs conchylicoles pour l'accès à la cale sud.

Suite à cette réunion, la commission a émis un avis favorable, à l'unanimité, au projet de balisage d'un chenal permanent entre le Sac de Pirou et les parcs conchylicoles, pour l'accès à la cale Sud, sous réserve de sa compatibilité avec le balisage temporairement mis en place durant la saison estivale par la commune de Pirou.

Madame le Maire rappelle que la commune a obtenu une subvention parlementaire de 1 800 € pour ce projet et que grâce à l'avis favorable de la commission la subvention va pouvoir être versée.

5. Budget commune – Décision modificative n° 1 – Dotations 2016

Madame le Maire rappelle que le budget primitif communal 2016 a été voté mercredi 30 mars dernier sans la notification officielle des montants des dotations de l'Etat 2016, les inscriptions budgétaires relatives à ces recettes ont alors été estimées à la baisse afin de permettre un réajustement ultérieur. Celles-ci ont été notifiées le 5 avril dernier.

Pour mémoire, madame le Maire rappelle que le total des dotations 2015 s'élevaient à 669 612 €, en 2016, elles s'élèvent à 663 773 € soit une baisse de 5 839 €.

Afin de pouvoir les intégrer dans le budget, madame le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Article budgétaire	BP 2016	DM n° 1	Nouveaux Crédits 2016
7411/74	350 000	- 24 874	325 126
74121/74	195 000	+ 27 049	222 049
74127/74	110 000	+ 6 598	116 598
657363/65 (Subvention lotissement du Pont)	25 000	+ 8 773	33 773

Le conseil, à l'unanimité, valide la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

6. Budget Lotissement – Décision modificative n° 1 – Intégration des écritures de stocks

En l'absence des données du trésor public, cette question est reportée à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

7. Redevance d'Occupation du Domaine Public – Terrasses

Madame le Maire informe le conseil de multiples demandes de mise en place de terrasses par les commerçants de la plage.

Suite à ces demandes, madame le Maire propose de mettre en place la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les terrasses, compte tenu des éléments suivants :

Vu, le code général des collectivités territoriales ;

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques, et plus particulièrement l'article L.2125-1 modifié par la Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, qui dispose qu'en matière de redevance d'occupation du domaine public, le paiement est la règle, la gratuité l'exception et prescrit :

« Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'Etat des équipements visant à améliorer la sécurité routière.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'autorisation d'occupation du domaine public peut être délivrée gratuitement :

1° soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ;

2° soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même.

En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. »

Madame le Maire propose de fixer le montant de la redevance comme suit (exploitants de café, restaurants ...) :

- Terrasse fermée ou couverte : 7.50 m²/ an
- Terrasse non couverte / non fermée / trottoir : 5 m²/ an

Madame le Maire rappelle que l'implantation d'une terrasse est soumise à autorisation municipale renouvelable sur demande annuelle et peut être refusée ou révoquée à tout instant.

Madame LEPELLEUX précise que compte tenu des conditions difficiles d'implantation des terrasses pour des raisons techniques (trottoirs inadéquats, trop étroits pour intégrer les normes d'accessibilité ...), elle pense que l'instauration de la redevance n'est pas justifiée à l'heure actuelle. Elle souhaite que des solutions techniques soient proposées aux commerçants en amont lorsque c'est matériellement possible.

Madame le Maire informe le conseil que la Municipalité, conjointement avec les services de la DRD, étudie la modification du boulevard sous la Dune afin d'augmenter la surface du trottoir ce qui permettra notamment à La Marée de réaliser une terrasse en respectant les critères d'accessibilité. Cet aménagement est possible compte tenu de la largeur de la chaussée, il sera finalisé après l'essai par la SNSM de manœuvres dans le carrefour avec la nouvelle remorque et le nouveau bateau.

Concernant le Galichon, les conditions ne sont pas identiques et demandent une plus ample réflexion. De plus, monsieur GIARD précise que la voie est départementale.

Après discussion, à la majorité, 17 voix pour et 2 abstentions (Madame LEPELLEUX et monsieur LAURENCE représenté par madame LEPELLEUX) décide d'instaurer la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les terrasses pour 2016 et valide les tarifs suivants :

- Terrasse fermée ou couverte : 7.50 m²/ an
- Terrasse non couverte / non fermée / trottoir : 5 m²/ an

8. Marchés hebdomadaires – Tarifs et divers

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de modifier l'organisation des marchés hebdomadaires afin de percevoir de manière plus régulière les droits de place.

Madame le Maire informe le conseil que la commission Foires et marchés est en cours d'étude afin d'instituer un système de forfaits calculés en fonction du mètre linéaire utilisé qui feront l'objet d'émission de titres en Trésorerie. Les forfaits proposés pourraient être au nombre de trois :

- 1 forfait annuel

- 1 forfait de Pâques à Toussaint
- 1 forfait estival (Juillet/Août)

Ces propositions et les tarifs afférents seront soumis pour validation aux membres des syndicats et des professionnels lors d'une prochaine réunion de la commission et feront l'objet d'une décision en conseil municipal ultérieurement.

9. Foire aux Bulots 2016 – mise à disposition

Madame le Maire rappelle au conseil que la prochaine Foire aux Bulots aura lieu le week-end du 22 au 24 avril prochain.

Afin de permettre l'organisation de cette manifestation dans de bonnes conditions, l'association Terroirs et Patrimoine Pirouais sollicite la commune afin d'obtenir le prêt d'un réfrigérateur et d'un percolateur.

Elle sollicite également une mise à disposition de personnel, comme les années précédentes, ainsi que la mise à disposition des deux terrains autour du rond-point pour le stationnement.

Madame le Maire propose au conseil de mettre à disposition 2 agents du service technique, de prêter le matériel demandé ainsi que les terrains sollicités.

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de madame le Maire et autorise l'ensemble des mises à disposition.

10. Rond-point de la plage – Entretien et peinture

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à l'entretien du rond-point de la plage avant la saison et les festivités du Tour de France. Plusieurs entretiens ont eu lieu entre la commune et les services de la DRD qui ont convenu que l'entretien serait réalisé par les services de la commune.

Les branches basses des Pins ont été coupées, ce qui assure une meilleure visibilité et le bateau devrait être repeint aux couleurs du Tour de France prochainement.

11. Acquisition nettoyeur à haute pression

Madame le Maire présente deux devis concernant l'acquisition d'un nettoyeur à haute pression pour les services techniques :

- LECOUFLE Prolians – 2 045 € HT- nettoyeur Karcher mobile essence HD9/23 G de marque HONDA
- HERGAT Electric Auto – 2 255 € HT- nettoyeur haute pression autonome mobile essence BENZ 280/16

Le matériel proposé par HERGAT Electric Auto étant plus performant que celui de LECOUFLE Prolians, le conseil à l'unanimité décide de retenir l'établissement le mieux disant soit HERGAT Electric Auto pour un montant de 2 255 € HT, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente.

12. Effacement de réseaux

Madame le Maire informe le conseil que les travaux concernant les rues d'Annville et voisines ont débuté cette semaine conformément au programme de travaux arrêté lors des conseils municipaux précédents.

Elle informe également le conseil que des dossiers sont actuellement à l'étude afin d'envisager les travaux à réaliser dans les années à venir.

13. Camping- Travaux agrandissement accueil – Consultation et délégation à la commission d'appel d'offres

Madame le Maire rappelle au conseil le projet d'agrandissement de l'accueil du camping qui nécessite le lancement d'une consultation afin de choisir les entreprises qui vont réaliser les travaux.

Compte tenu des délais souhaités de réalisation des travaux, madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de déléguer le choix des prestataires à la commission d'appel d'offres pour permettre l'avancement du dossier.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à une consultation et décide de déléguer le choix des prestataires à la commission d'appel d'offres.

14. Camping – Piscine et divers

Madame le Maire rappelle au conseil la décision de retenir l'entreprise SLC pour la réfection des sols autour de la piscine du camping. Lors de cette réunion, le conseil avait décidé de réaliser les travaux en béton désactivé avec en option la teinture du béton dans la masse.

Après consultation des services de l'ARS, madame le Maire propose de modifier les travaux envisagés initialement, de ne pas donner suite à l'option de teinture d'un montant de 1 150 € HT et de retenir l'application de produit anti-tâches et anti-humidité sur le béton pour un montant de 644 € HT.

Madame le Maire précise qu'il sera demandé à l'entreprise SLC de réaliser les travaux avec des matériaux les plus lisses possible.

Monsieur CAMUS FAFA précise que le béton qui sera posé est de couleur claire et qu'il n'est pas nécessaire d'envisager une teinture.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

15. PLU – Point sur le dossier concertation

Madame le Maire informe le conseil que conformément au planning proposé par PLANIS et aux modalités de concertation arrêtées dans la délibération de prescription du PLU, des panneaux d'information relatifs au projet de PLU sont consultables par le public sur le site Internet de la commune www.ville-pirou.fr ainsi que dans la salle du conseil municipal aux horaires d'ouverture des services administratifs (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 8h30 à 12h30).

D'autres panneaux d'exposition viendront en complément après la réunion des personnes publiques associées prévues fin avril.

16. Festival Pirouésie 2016

Madame le Maire donne lecture du courrier des Pirouésie concernant l'organisation du festival estival 2016. L'association sollicite la commune afin d'obtenir l'autorisation d'installer des tentes, d'utiliser les douches, les sanitaires et les vestiaires du club house pour l'accueil d'une fanfare le 4 août prochain.

L'association l'Espérance Sportive de Pirou ayant donné son accord, madame le Maire, propose au conseil de donner un avis favorable à la demande des Pirouésie sous réserve que les tentes ne soient pas installées sur les terrains de football mais en périphérie afin de préserver la pelouse.

Le conseil, à la majorité 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur Daniel FELIX), donne son accord pour l'installation des musiciens de la Fanfare pour la nuit du 4 au 5 août prochain en périphérie des terrains de football et pour l'utilisation des sanitaires.

17. Mare du Sursat – Réfection chemin d'accès et visite

Madame le Maire informe le conseil que les services de l'ONF en collaboration avec le CPIE organisent, dans le cadre de la semaine de la Nature, une sortie commentée sur la Mare du Sursat, le 21 mai prochain à 10h00. Cette sortie, ouverte au grand public, permettra de présenter la gestion forestière et les enjeux du site.

Madame le Maire rappelle au conseil la demande formulée auprès de la Communauté de communes du canton de Lessay concernant l'entretien du chemin forestier qui mène à la Mare du Sursat et qui a été fortement endommagé par l'entreprise qui a réalisé les coupes d'arbres en 2014.

La communauté a décliné la demande de la commune car la dégradation du chemin n'étant pas due à des événements naturels, sa réfection ne fait pas partie des compétences communautaires.

Le chemin ne pouvant pas rester en l'état, madame le Maire propose au conseil de faire réaliser les travaux de réfection, avec accord préalable de l'ONF, par les services techniques de la commune.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la réalisation de ces travaux qui permettront de valoriser le site de la Mare du Sursat par les travaux municipaux.

18. Cession matériel communal – Anciens buts de hand et « karchers »

Madame le Maire propose de mettre en vente d'anciens buts de hand et d'anciens « Karcher » (pour pièces) dont la commune n'a plus l'utilité.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la cession de ces matériels inutilisés. Madame le Maire précise que ces matériels feront l'objet d'une sortie de l'inventaire communal dès perception des recettes afférentes.

Les personnes intéressées par ces matériels doivent remettre leur offre de prix, sous pli cacheté, avant le 25 avril à 12h00 à l'accueil de la mairie.

19. Questions diverses

1. Sacristie

Madame le Maire informe le conseil que deux prises de courant et un radiateur ont été installés à la sacristie conformément à la demande du prêtre et du diacre de la paroisse. Les travaux d'isolation seront effectués ultérieurement.

2. Carrefour du bourg

Madame le Maire présente au conseil un projet de travaux d'aménagement du carrefour du bourg en cours d'étude avec les services de la DRD. La mise en place d'un carrefour surélevé est envisagé en complément des panneaux « stop » existants. L'estimation financière de ce projet s'élève à 20 000 € (16 000 € de voirie, 1 000 € de maîtrise d'œuvre, 2 300 € de matériel de sécurité, 700 € pour imprévus).

Le projet, une fois finalisé, fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour d'une réunion de conseil municipal ultérieure.

3. Courrier Maison du Bourg – Monsieur LIOT

Madame le Maire informe le conseil que monsieur LIOT, propriétaire de la maison en ruines, 2 rue du Moitier, s'est engagé à réaliser les travaux de mise en sécurité à partir de cette semaine.

4. Fermeture exceptionnelle mairie

Madame le Maire informe le conseil que la traditionnelle journée du Maire sera accordée au personnel communal le vendredi 6 mai prochain et que par conséquent la mairie sera exceptionnellement fermée ce jour.

TOUR DE TABLE

Madame LEPELLEUX souhaite connaître la raison du nouveau test de radar pédagogique village de la Barberie. Monsieur GIARD précise que le radar avait été mis en place en été, pendant une période de plus forte circulation et donc de baisse de la vitesse et que ce nouveau test a été demandé hors période de congés pour tester la vitesse des « utilisateurs habituels » de la route.

Madame LEPELLEUX informe le conseil de la demande de monsieur Jean-Louis LAURENCE concernant la modification de la signalétique rue de la Mer. Il sollicite la sécurisation du carrefour avec le Boulevard sous la Dune par la mise en place d'un panneau STOP. Monsieur GIARD est chargé d'étudier cette demande.

Madame LEPELLEUX souhaite connaître la raison de l'arrêt des travaux de sécurisation de l'aire de jeux sise à la plage. Madame le Maire informe le conseil que pour des raisons esthétiques, les clôtures qui vont entourer l'aire de jeux ont été choisies en couleur et que le délai de livraison est plus long. Les travaux reprendront dès réception des matériels.

Monsieur FELIX demande pourquoi les services techniques interviennent sur le terrain près du rond-point à la plage. Madame le Maire informe qu'une opération de nettoyage est en cours afin de préparer la saison estivale.

Monsieur FELIX souhaite connaître la date d'attribution des subventions aux associations. Madame le Maire informe le conseil que cette question devrait être inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal de mai.

Monsieur FELIX déplore le manque de participation des Pirouais aux manifestations organisées par l'association Culture, Sports et Loisirs à Pirou – CSLP- dont il est président. Seuls deux pirouais, hors association CLSP et club des aînés, ont participé à la soirée Cabaret organisée samedi dernier. Monsieur FELIX précise que le spectacle était de qualité et regrette le manque d'implication des habitants.

Monsieur MAUDUIT, mesdames LEPELLEUX et HEROUET soulignent que le tarif proposé a pu freiner les potentiels participants (53 € par personne).

Monsieur FELIX informe le conseil qu'une soirée Jazz, sans repas, va être organisée en Août prochain pour 8 € et espère un taux de participation plus important.

Madame LEDANOIS suggère à monsieur FELIX de prendre contact avec un grilleur, par exemple, afin de compléter l'offre de la soirée Jazz ce qui permettrait peut-être une meilleure fréquentation.

Monsieur FELIX sollicite l'aide de monsieur LENORMAND en tant que Président de l'association des Parents d'Elèves afin de mobiliser les enfants de l'école pour le défilé des Vélos Fleuris organisé le week-end du 14/15 août.

Madame le Maire lui suggère de prendre contact également avec le directeur de l'Ecole et la Maison de Pays de Lessay qui gère l'accueil de loisirs pendant l'été. Ceci avant les grandes vacances. Monsieur LALLEMAND lui dit de contacter le camping.

Madame RAPILLY remercie monsieur GIARD pour l'installation de l'aire de jeux de l'Accueil de Loisirs pour les vacances.

Madame RAPILLY signale les nuisances dues aux travaux engagés par monsieur DENIS, 9 rue Fernand DESPLANQUES (sable et gravats qui s'envolent, notamment vers la terrasse du restaurant voisin) et demande à ce qu'un courrier soit envoyé au propriétaire afin de remédier à ce problème. Elle précise qu'une demande verbale similaire avait été réalisée sans effet l'année dernière.

Monsieur LENORMAND informe le conseil que l'Association des Parents d'Elèves organise un loto le vendredi 29 avril prochain à 20h30 à la salle polyvalente et invite l'ensemble du conseil à y participer. Les portes seront ouvertes à compter de 18h30.

Madame SOHIER signale qu'un arbre est tombé sur la route entre le village de la Groucerie et la route touristique entraînant des difficultés de circulation. Les services techniques vont intervenir afin de sécuriser la voie.

Monsieur LAUVRAY signale au conseil que quatre poteaux téléphoniques situés après la Morinière vers la Gringorerie sont sectionnés et maintenus uniquement par les fils. Monsieur GIARD va se rendre sur place et faire le nécessaire afin de remédier au problème.

Monsieur GIARD informe le conseil que la route qui mène du village de la Piloterie vers la route touristique va être fermée à la circulation pour raisons de sécurité pendant la Foire aux Bulots.

Monsieur GIARD informe le conseil d'un incident survenu lors de la mise à disposition de la salle polyvalente à l'association CLSP pour la soirée cabaret de ce week-end. Il rappelle les conditions de mise à disposition et informe que celles-ci n'ont pas été respectées par l'association, c'est pourquoi il demande à monsieur FELIX, président, de restituer la clé, confiée à l'association en début d'année, dans les plus brefs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.